



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 25 novembre 2020  
N°2020\_28963\_DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquêtes sur le prix des bois

*Grumes*

*Bois de trituration*

*Bois destinés à l'énergie sylvicole*

Service producteur : Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières

Opportunité : avis favorable émis le 16 avril 2020 par la Commission « Entreprises et stratégie de marché »

Réunion du Comité du label du 21 octobre 2020 (commission « Entreprises » )

Commission	Agriculture
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2021-2025
Publication JO	Oui

### **Descriptif de l'opération**

Dans le cadre des objectifs de développement de la filière forêt-bois, le service statistique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (SSP) est chargé de mettre en place une enquête sur le suivi des prix des bois façonnés bord de route. Cette enquête comprend trois volets : les grumes de bois d'œuvre, le bois de trituration et le bois énergie sylvicole.

L'objectif est de recueillir les informations permettant de calculer des indices d'évolution du prix des bois afin d'informer les acteurs de la filière forêt-bois sur les tendances du marché national de manière régulière et indépendante des parties contractantes. Les données collectées par les enquêtes sur le prix des bois sont également utilisées dans les comptes européens de la forêt (*European Forest Accounts*, EFA) pour valoriser les stocks et les échanges au sein de la filière Bois. Ils font annuellement l'objet d'un rapportage européen.

Le SSP délègue la collecte des deux derniers volets au Centre d'étude de l'économie du bois (CEEB), à qui l'Insee confie par ailleurs la collecte auprès de ces entreprises dans le cadre de l'enquête Observation des prix de l'industrie et des services (Opise).

Les unités enquêtées sont des entreprises d'exploitation forestière situées en France métropolitaine : 220 à 240 entreprises pour les grumes, 90 à 110 entreprises pour la trituration, et 100 à 130 entreprises pour le bois énergie sylvicole. L'enquête est réalisée tous les semestres pour les prix des grumes et tous les trimestres pour les bois de trituration et les bois énergie sylvicole. La collecte est réalisée par Internet.

Le comité de pilotage associe le SSP, le CEEB et l'Insee. Un comité des utilisateurs réunit les organisations professionnelles et les instituts techniques concernés pour examiner toute demande concernant l'évolution du questionnaire ou la diffusion.

Les résultats sont publiés chaque trimestre (trituration, énergie) ou semestre (grumes) sur le site Agreste du SSP sous la forme d'indices d'évolution.

*Justification de l'obligation : « En application des objectifs de développement de la filière forêt - bois, notamment sur l'augmentation de la récolte de bois en France et sur la part des énergies renouvelables dans la consommation finale de la France, définis à la suite de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV n°2015-992 du 18/05/2015), le ministère en charge de la forêt a demandé au SSP de mettre en œuvre un suivi rendant compte de l'évolution du prix des bois.*

*Le développement de la contractualisation avec les propriétaires suppose la mise à disposition d'indices d'évolution des prix émanant de sources indépendantes des parties contractantes.*

*L'enquête « Prix des bois » apparaît comme la source officielle, mettant à disposition de l'ensemble des acteurs de la filière bois des indices adaptés et représentatifs.*

*Elle permet de valoriser les données de l'enquête sur la récolte de bois menée par le SSP. Ses résultats sont utilisés par l'Insee pour établir le compte économique de la sylviculture (CES) et par le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique pour dresser le compte intégré économique et environnemental de la forêt (IEEAF) qui répond à une demande de la Commission européenne. Les résultats sont également utilisés pour le suivi du Programme national forêt bois (PNFB).*

*En raison des enjeux énoncés, l'obligation de réponse est demandée pour cette enquête. »*

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique assortit cet avis des recommandations ou observations suivantes :**

#### **Remarques générales**

- De façon générale, mais plus particulièrement pour cette enquête qui s'inscrit dans un paysage statistique constitué de diverses enquêtes, le Comité du label recommande au service de compléter sa documentation publique, de façon à bien replacer les enquêtes sur les prix des bois dans l'ensemble des dispositifs portant sur la thématique des bois. Cela permettrait de mieux appréhender le champ couvert par les indices de prix et l'articulation des dispositifs.
- Le Comité du label salue les avancées permettant à compter de 2021 de produire de nouveaux indices sur certaines essences et régions, moyennant une hausse modérée du nombre d'entreprises enquêtées. A contrario, il invite le service à veiller au bon calibrage des échantillons pour assurer la précision requise pour les différents indices, après prise en compte de la non-réponse. Le cas échéant, il invite le service à réduire la taille de l'échantillon au sein de certaines strates s'il s'avère que l'échantillon y est trop important, afin de réduire la charge des enquêtés.
- Sur ce sujet de la diffusion, le Comité du label salue le travail réalisé par le service pour diffuser, outre les indices, des moyennes de prix accompagnées d'indicateurs de dispersion (« boîtes à moustaches »).
- Le Comité du label a débattu de la maille géographique de diffusion. La production des indices de prix priorise comme clef d'entrée l'essence. Pour d'autres besoins tels que l'établissement des programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB), il serait utile de disposer de résultats sur des zonages géographiques, suivant les régions administratives, voire d'autres découpages géographiques (comme l'arc pyrénéen, etc.). Les besoins de connaissance étant variés, le Comité invite le service à étudier la possibilité de valoriser l'enquête auprès des différents publics intéressés, avec la production de résultats complémentaires aux calculs d'indices.

## **Méthodologie**

- La méthodologie d'imputation de la non-réponse en utilisant l'évolution moyenne des prix observés pour les non-répondants n'apparaît pas nécessaire pour le calcul des indices de Laspeyres. Elle est cependant pertinente pour la production des indicateurs en moyenne, tout en réduisant la dispersion. Le Comité du label note cependant que la non-réponse est contenue et tend plutôt à diminuer depuis quelques années. Il invite le service à rester vigilant sur ce point.
- Le Comité demande au service de mettre à jour la fiche Cnis de présentation de l'enquête notamment sur les tailles d'échantillon, ces chiffres n'ayant pas été mis à jour depuis 2011.

## **Protocole de collecte, lettres-avis**

- Les lettres-avis seront corrigées pour tenir compte des remarques du rapport de prélabel, notamment sur le contenu des cartouches et sur les modalités d'exercice du droit d'option, ainsi que sur les destinataires des données individuelles.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité aux enquêtes sur les prix des bois et, par délégation du Président du Cnis, leur attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique, avec proposition d'octroi de l'obligation.

**Cet avis est valable pour la période 2021-2025.**

La présidente du comité du label de la  
statistique publique

Signé : Nicole ROTH